



On se prépare pour la belle saison!

Une nouvelle réglementation en vigueur
et plusieurs activités au programme.



LE MOT DU MAIRE

Avril marque le coup d'envoi de notre toute nouvelle réglementation sur le contrôle et la garde des animaux. Dans le but d'établir une cohabitation optimale avec les petits animaux, le conseil et moi-même avons révisé le règlement concernant les animaux de compagnie sur le territoire de Beauharnois. Cette nouvelle réglementation vise avant tout le respect des animaux, la sécurité des citoyens et la responsabilisation des gardiens d'animaux. Avec la compagnie MOPAT qui assurera le rôle de contrôleur animalier pour la Ville de Beauharnois, je suis convaincu que la gestion animalière sur notre territoire se fera selon notre philosophie d'environnement sécuritaire pour nos citoyens.

Je vous annonce également que le *Beauharnois vous informe* fera relâche en mai et reviendra revampé, dans un nouveau format, en juin. Toujours dans le but d'offrir des outils de communication efficaces et novateurs, nous repensons la formule pour améliorer davantage notre journal municipal.

Claude Haineault
Maire de Beauharnois



DANS CE NUMÉRO

GRAND DOSSIER
02

ACTUALITÉS
03 • 04 • 05 • 06 • 07

CULTURE ET LOISIRS
08 • 09 • 10 • 11 • 12

PRÉVENTION
13

AVIS PUBLICS / GREFFE
14 • 15 • 16

PROCHAINE
SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL
MUNICIPAL

LE MARDI 2 MAI
À 19 H

NOUVELLE RÉGLEMENTATION

SUR LE CONTRÔLE ET LA GARDE DES ANIMAUX

La Ville de Beauharnois a récemment adopté une nouvelle réglementation concernant le contrôle et la garde des animaux. Dans la foulée de ce nouveau règlement, la compagnie **MOPAT services animaliers** a été mandatée à titre de contrôleur animalier pour le territoire de Beauharnois.



Favoriser une cohabitation harmonieuse des citoyens et des animaux de compagnie s'avérait une priorité pour l'administration. Cette nouvelle réglementation, plus complète et mieux structurée, permettra d'exercer une meilleure gestion animalière sur notre territoire et d'offrir un environnement sécuritaire à nos citoyens.

LE RÈGLEMENT EN BREF

- Un nombre maximal de deux chiens ou de trois chats peuvent être gardés par unité d'habitation, mais le nombre total d'animaux domestiques ne doit pas excéder quatre;
- Un nombre maximal de trois poules peuvent être gardées dans un poulailler fermé, sans que des odeurs soient perceptibles;
- Tous les animaux se promenant à l'extérieur doivent posséder une médaille ou une micropuce vendue par le contrôleur animalier;
- Dans les endroits publics, tous les chiens doivent être gardés en laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre;
- Les chiens de type *pitbull* doivent obligatoirement être identifiés à l'aide d'une micropuce et porter un licou ou un harnais ainsi qu'une muselière-panier, dans les endroits publics;
- Les chats doivent obligatoirement être stérilisés.

UN NOUVEAU CONTRÔLEUR ANIMALIER

L'adoption du règlement prévoyait l'octroi d'un contrat pour le contrôle et la garde des animaux. Ainsi, MOPAT sera désormais responsable de l'application des nouvelles dispositions du règlement. De ce fait, cette entreprise de services animaliers s'occupera, entre autres, de l'identification des animaux, de leur capture, de leur garde ainsi que de la délivrance des constats d'infraction.

Le recensement animalier et la vente de médailles et de micropuces sur l'ensemble du territoire de la Ville commenceront le 10 avril prochain.

COÛT:

- Médaille pour chien: 25\$/année;
- Médaille pour chat: 25\$/2 ans;
- Micropuce: communiquez avec le contrôleur animalier (MOPAT).

Information:

facebook.com/mopatservicesanimaliers
mopat.info@gmail.com
514 443-2487

Consultez la réglementation complète sur le site Internet de la Ville : ville.beauharnois.qc.ca/principaux-reglements

Pour plus d'information, communiquez avec le Service de l'occupation du territoire et de l'aménagement urbain au 450 429-3546, poste 244.



LA FÊTE GOURMANDE 2017

Restaurateurs et producteurs, réservez votre place sans tarder! Surveillez aussi la conférence de presse en avril pour plus de détails sur les nouveautés à venir!

Vous désirez associer votre entreprise à un événement qui rassemble familles et amis? Différentes options d'association variant de 50 \$ à 500 \$ vous sont offertes.

Pour plus de détails, communiquez avec la Chambre de commerce Beauharnois – Valleyfield – Haut-Saint-Laurent au 450 373-8789.

LA FÊTE
GOURMANDE SERA
DE RETOUR LES
**12 ET 13 AOÛT
PROCHAINS**



Chambre
de commerce
et d'industrie

BEAUHARNOIS
VALLEYFIELD
HAUT-SAINT-LAURENT



BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Vous avez envie de vous impliquer et de faire une différence dans la communauté? Le Centre d'action bénévole de Beauharnois recherche des bénévoles pour œuvrer dans les services suivants s'adressant aux gens de 65 ans et plus:

Services d'accompagnement-transport: aide aux courses*, transport médical avec accompagnement (Montréal et région)*

Services de repas: aide-cuisinier, accueil et aide aux dîners, transport et accompagnement pour la popote roulante et les repas congelés*

Autres services: bonjour quotidien, réceptionniste, camelot et animation d'ateliers.

Pour offrir vos services: 450 429-6453
ou info@cabbeauharnois.com.

*Les frais d'essence pour ces services sont remboursés par le Centre d'action bénévole de Beauharnois.

VENTES DE GARAGE

Les dates autorisées pour les ventes-débarras en 2017 sont les suivantes:

- Fin de semaine de la Journée nationale des patriotes (20, 21 et 22 mai)
- Fin de semaine de la fête nationale du Québec (24, 25 et 26 juin)
- Fin de semaine de la fête du Travail (2, 3 et 4 septembre)



BEAUHARNOIS EN 2.0

SUIVEZ-NOUS SUR:





DES NOUVELLES DE LA COOP

ARRIVÉE D'UN MÉDECIN DE FAMILLE

Le 28 février dernier, la Coop – Beauharnois en santé a annoncé l'arrivée de la docteure Nabila Hemdani en tant que médecin de famille.

D^{re} Hemdani a complété son doctorat en médecine à l'Université de Sherbrooke en 2015 et poursuit actuellement sa résidence en médecine familiale à l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Elle sera présente quatre jours par semaine dès 2018. Nous souhaitons la bienvenue à D^{re} Hemdani et espérons compter sur ses services pour plusieurs années.

La Coopérative poursuit ses efforts de recrutement de médecins de famille. Cette bonne nouvelle donne confiance en l'avenir et dans l'atteinte des objectifs de recrutement. Il est essentiel de souligner l'importance de devenir membre de la Coop. C'est grâce aux cotisations annuelles qu'elle peut offrir des soins de proximité aux résidents de Beauharnois et des environs. D'ailleurs, la Coopérative désire remercier chaleureusement ses membres actifs ainsi que ses partenaires.

NOUVEAU SERVICE D'ORIENTATION

Dès le 3 avril, M^{me} Rachel Poisson, membre de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation (OCCOQ) et diplômée de la maîtrise en orientation professionnelle de l'Université Laval, se joindra à l'équipe les lundis de 17 h à 21 h.



CONSULTATION GRATUITE POUR LES ENFANTS DE 0 À 17 ANS

Pour une consultation en pédiatrie et en gastro-pédiatrie, le Dr Babakissa sera présent à la coopérative :

Vendredi 14 et 28 avril

Vendredi 12 et 26 mai



COURS PRÉNATAUX

Trois séances :

11 avril – allaitement

18 avril – préparation au travail et à l'accouchement

25 avril – soins pour bébé et maman

De 18 h à 20 h

Coût :

Membres : 60 \$ / 3 cours

Non-membres : 160 \$ / 3 cours

Possibilité de cours à la carte



CONFÉRENCE MAÎTRE DE SA VIE ET DE SES BIENS

Par Chantal Dubuc, conseillère en gestion de patrimoine, Caisses populaire Desjardins Beauharnois

Le 20 avril de 18 h à 19 h 30

Gratuit pour les membres

5 \$ non-membres



FORMATION RCR (RÉANIMATION CARDIORESPIRATOIRE)

Par Karine Duchesneau, formatrice certifiée par la fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada

Formation de trois heures axée sur la RCR avec défibrillateur, l'étouffement, les signes avant-coureurs de l'AVC et l'infarctus. Une attestation de la Fondation des maladies du cœur est remise à la fin de la formation.

Le 26 avril de 17 h 30 à 20 h 30 – 55 \$



EXAMEN AUDITIF DE DÉPISTAGE

Pour deux jours seulement, la Clinique Auditive Laniel, audioprothésistes, offre l'examen auditif de dépistage sans frais ni obligation.

Les 24 et 25 mai (sur rendez-vous seulement)

COOP – BEAUHARNOIS EN SANTÉ : 33, rue Richardson, Beauharnois
Pour obtenir de l'information et pour prendre rendez-vous, composez le 450 395-3990.



BEAUHARNOIS EN 2.0

SUIVEZ-NOUS SUR :





LE PRINTEMPS À POINTE-DU-BUISSON !

LE 22 AVRIL,
C'EST LE JOUR DE LA TERRE !

Pour cette occasion, vous êtes conviés à une grande corvée citoyenne le samedi 22 avril, de 13h à 16h à Pointe-du-Buisson.

Au programme: nettoyage des sentiers, ramassage des déchets d'hiver et ménage du printemps de l'érablière pour lui donner un brin d'amour avant l'ouverture en mai.

Pour vous remercier, le Musée vous offre une carte de membre pour la saison 2017!

Venez faire une différence dans votre collectivité!

Inscription: 450 429-7857

CORVÉE
CITOYENNE
**22 AVRIL
PROCHAIN**



POINTE-DU-BUISSON EST FIER DE PRÊTER
DES OBJETS DE SA COLLECTION À DES
INSTITUTIONS MUSÉALES MONTRÉALAISES !

Cet été, allez reconnaître ces artefacts au Château Ramezay dans le cadre de l'exposition *Lumières sous la ville: un patrimoine archéologique vivant!* ainsi qu'au musée Marguerite-Bourgeoys pour l'exposition *Coup de théâtre: J'ai fondé Montréal.*





À la suite du grand succès de l'année dernière, la navette fluviale reliant les villes de Beauharnois et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot reprendra du service cet été!

Pour la nouvelle édition, six navettes sillonneront les eaux du fleuve Saint-Laurent aux dates suivantes: **21 mai, 18 juin, 9 juillet, 13 août, 3 septembre et 1^{er} octobre.**

Voilà une excellente façon de découvrir un nouveau point de vue et une multitude d'activités dans ces deux municipalités riveraines.

COÛT PAR TRAVERSÉE :

12 ans et plus: 5 \$
6 à 11 ans: 2,50 \$
5 ans et moins – gratuit

L'achat de passage se fera sur place seulement, le jour de l'événement.

Pour plus de détails sur les heures de départ, rendez-vous sur le site Internet de la Ville : ville.beuharnois.qc.ca/evenements-a-venir

CARTE DE CONDUCTEUR D'EMBARCATION DE PLAISANCE

Depuis 2009, il est obligatoire de détenir une preuve de compétence pour conduire une embarcation de plaisance motorisée au Canada. Pierre Harel, enseignant et instructeur de voile-croisière accrédité, vous offre une formation de quatre heures menant à l'obtention de la carte de conducteur d'embarcation de plaisance.

Samedi 22 avril – 9 h à 13 h

École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois
Coût: 80 \$

Information et réservation:
438 392-4129 ou www.pareavirer.com



CAMP DE JOUR DE LA VILLE

La Ville de Beauharnois présente sa nouvelle formule de tarification pour son camp de jour de l'été 2017, du 26 juin au 18 août.

TARIF À LA SEMAINE TEMPS COMPLET

Résidents: 80 \$
Non-résidents: 140 \$

TARIF POUR L'ÉTÉ

26 juin au 18 août, lundi au vendredi

Résidents: 500 \$
Non-résidents: 750 \$

TARIF À TEMPS PARTIEL

26 juin au 18 août, lundi au vendredi 9 h à 12 h

Résidents: 150 \$
Non-résidents: 225 \$

*** Rabais de 50 % pour une famille de trois enfants sur l'inscription la plus basse des trois enfants.**

La tarification à la semaine et pour l'été complet couvre maintenant la plage horaire de 7 h à 18 h.

RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Prenez note qu'il y aura rinçage du réseau d'aqueduc pour les secteurs centre et est de la ville, **entre le 1^{er} mai et le 3 juin.**

Cette opération aura lieu à l'automne prochain, dans le secteur ouest. Vous serez informé des détails dans une prochaine publication.

Lors de cette opération, une baisse temporaire de la pression de l'eau pourrait être remarquée et sa coloration pourrait être jaunâtre. Il est recommandé de laisser l'eau couler jusqu'à ce qu'elle soit transparente avant de la consommer ou de l'utiliser pour le lavage. Notez que l'eau demeure potable pendant la durée de cette opération.

Pour connaître les dates exactes du rinçage du réseau dans votre secteur, consultez le site Internet et la page Facebook de la Ville.





CALENDRIER DES ACTIVITÉS



À VOS SEMIS !

AVRIL

9

DÉJEUNER DU COIN DU PARTAGE ET DES CHEVALIERS DE COLOMB

8h à 13h

Centre communautaire,
salle Marie-Rose

Information: 450 225-1818

EXPOSITION DES FERMÎÈRES DE MAPLE GROVE

11h à 16h

149, rue François-Branchaud

**Information: Annette Faubert
450 429-7862**

13

COLLECTE DE SANG DU CLUB OPTIMISTE

13h à 21h

Centre communautaire,
salle Marie-Rose

15

HEURE DU CONTE

10h

Bibliothèque de Beauharnois

**Information:
450 429-3546, poste 242**

17

DÎNER DE L'AQDR POUR BRISER L'ISOLEMENT

11h

Restaurant le Marmiton,
300, boulevard Maple-Grove

**Information: Carole Leblanc
450 225-0505**

22

FORMATION CONDUCTEUR D'EMBARCATION DE PLAISANCE

**Information: Pierre Harel
438 392-4129**

P. 07

5^e ÉDITION DU CRITÉRIUM OPTIMISTE DE BEAUHARNOIS

9h à 16h

Course de vélo organisée
par l'Équipe Vélo Patriotes 1838

**Information:
450 429-3546, poste 236**

ATELIER DÉMARRER SES SEMIS

10h

Bibliothèque de Beauharnois

**Inscription obligatoire:
450 429-3546, poste 242**

SOUPER SPAGHETTI DES PREMIERS RÉPONDANTS

Bar le Pic de Beauharnois

Information: 450 429-7336

25

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FADOQ

19h

Centre communautaire,
local de la FADOQ

29

EXPOSITION DU CERCLE DES FERMÎÈRES SAINT-CLÉMENT

10h à 16h

13h: Petite conférence
de la Fondation Mira

Centre communautaire,
salle Marie-Rose

MAI

4

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS ESTIVALES DE LA VILLE DE BEAUHARNOIS

17h à 20h 30

Hôtel de ville

**Information:
450 429-3546, poste 242**

P. 12





7

DÉJEUNER DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

Salle de la Légion,
358, boul. de Maple Grove

Information: Pierre Gendron
450 429-7191 ou 450 429-3386

10

DÎNER FADOQ

Centre communautaire,
local 316

Information: Denis Grondin
450 429-3362

13

SPECTACLE DE L'ÉCOLE DE DANSE BEAU'ART DANSE

Représentations à
13h30 et 19h

Pavillon de l'Île Saint-Bernard

Information ou achat de billets:
450 429-3546, poste 242

14

DÉJEUNER DE LA FÊTE DES MÈRES

ORGANISÉ PAR LE COIN DU PARTAGE ET LES CHEVALIERS DE COLOMB

8h à 13h

Centre communautaire,
salle Marie-Rose

Information: 450 225-1818

15

DÎNER DE L'AQDR POUR BRISER L'ISOLEMENT

11h30

Restaurant l'Étoile,
285, rue Ellice,

Information: Carole Leblanc
450 225-0505

17

DÎNER SMOKE MEAT DES LIONS

11h à 14h et 16h à 20h

Brasserie du Vieux-Beauharnois

Information:
Marcel 450 691-6326 ou
Nicole 450 429-3170

20

BALADE ANIMÉE DES SENTIERS DU MQA

10h – Gratuit

Dans le cadre des Journées de la nature organisées par la Fondation David Suzuki, venez découvrir l'érablière de Pointe-du-Buisson sous un nouvel angle!

Pointe-du-Buisson,
Musée québécois d'archéologie

Inscription:
450 429-3546, poste 242

HEURE DU CONTE

10h

Bibliothèque de Beauharnois

Information:
450 429-3546, poste 242

CONFÉRENCE LA JASSETTE À TOUTOUNE



10h – Gratuit

Bibliothèque de Beauharnois

Inscription obligatoire:
450 429-3546, poste 242





21

NAVETTE FLUVIALE NOTRE-DAME-DE- L'ÎLE-PERROT

Départ de la Marina
de Beauharnois

Information:

**450 429-3546, poste 242
ou site Internet de la Ville**

P. 07



28

BICYCLETHON

Club Optimiste
Beauharnois-Maple Grove

Départ et arrivée à l'aréna
André-Richard

Information: André Montpetit

**450 225-6363 et Michel Ménard
450 429-7250**

JUIN

2 AU 4

SORTIE FADOQ-COUNTRY

Une belle sortie thématique
ayant pour titre *Si le country
m'était conté.*

À l'Auberge Champêtre de
Saint-Jean-de-Matha
(à la Montagne Coupée)

**Information: Jacqueline Lepage
au 450 429-7165**

3

COLOR RUN 2017

ORGANISÉE PAR LE
CLUB DE PATINAGE
ARTISTIQUE

DE BEAUHARNOIS

Départ de l'aréna
André-Richard

Information et inscription:

**514 718-6007 ou
genevieve.brault@hotmail.com**

SOUPER SPECTACLE

AU PROFIT DE LA FÊTE
DES CITOYENS

Coût: 40 \$

Information: 450 225-2077

9

RELAIS POUR LA VIE

DE LA SOCIÉTÉ
CANADIENNE DU
CANCER

19h30 à 7h30

Formez une équipe ou marchez
individuellement

**Information: Colette Tanguay
450 429-7994 ou Marie Martin
450 429-4411**

10

OUVERTURE DU CLUB DE LECTURE TD POUR ENFANTS

10h

Bibliothèque de Beauharnois

Inscription obligatoire:

450 429-3546, poste 242

P. 11



17

FÊTE FAMILIALE OPTIMISTE 2017

10h à 16h terrain de l'aréna
André-Richard

Remise au lendemain
en cas de pluie

**Information: Claude Gadoua
450 429-4047**



CE CLUB
DE LECTURE
EST RÉSERVÉ AUX
**ENFANTS DE
3 À 12 ANS**

**Club
de lecture
d'été
TD
2017**

CLUB DE LECTURE TD POUR ENFANTS

Chaque été, les enfants peuvent améliorer leur aptitude à la lecture et conserver leurs acquis tout en s'amusant par le biais du Club de lecture d'été TD. Ce club pancanadien a pour objectifs de sensibiliser les enfants au plaisir de la lecture, de piquer leur curiosité et de stimuler leur imagination. Il contribue directement au maintien et au développement de leur habileté de lecture tout au long des vacances.

Les participants recevront une trousse amusante et colorée comprenant un signet avec un code d'accès permettant de créer leur carnet en ligne, un carnet pour noter les livres lus et placer des autocollants, de même que quelques surprises! À chaque page remplie, l'enfant obtiendra un coupon pour le tirage de la fête de clôture.

Activité d'ouverture du Club de lecture le 10 juin à 10h

Inscription obligatoire : 450 429-3546, poste 242



BIBLIOTHÈQUE DE BEAUHARNOIS

LA JASSETTE À TOUTOUNE

Vous connaissez *Cours Toutoune*, ces capsules Web visionnées par des milliers d'internautes ?

L'humoriste Geneviève Gagnon y donne des conseils pour mieux bouger, pour mieux gérer son poids, pour calmer les fringales après les repas ou pour passer huit kilos de fruits en une semaine quand on est allés aux pommes...

Après le gros succès de son projet *Cours Toutoune*, Geneviève Gagnon offre maintenant des mini-conférences: *La jasette à Toutoune*. Une belle occasion pour commencer à courir quel que soit son rythme à la saveur de *Cours Toutoune*!

**Le 20 mai à 10h – Gratuit
Bibliothèque de Beauharnois**

Inscription obligatoire : 450 429-3546, poste 242



BEAUHARNOIS EN 2.0

SUIVEZ-NOUS SUR:





LES CROISIÈRES DÉCOUVERTES BEUHARNOIS-CHÂTEAUGUAY DE RETOUR!

Faire le trajet Beauharnois-Châteauguay sur l'eau à bord d'une charmante embarcation, puis vivre une expérience culturelle et gastronomique rendu à bon port, voilà ce que proposent les Croisières découvertes cet été! Pour la quatrième année consécutive, Beauharnois et Châteauguay allient leurs forces afin d'offrir cette activité touristique à petit prix. Ainsi, tout en étant accompagnés par des personnages historiques, les participants pourront admirer autrement des attraits de la région: la rivière Châteauguay, le lac Saint-Louis, l'archipel des Îles-de-la-Paix, la centrale hydroélectrique et le canal de Beauharnois.

Faisant le relais entre les villes de Châteauguay et de Beauharnois, six croisières sont offertes cette année.

Pour tous les détails, consultez le site Internet de la Ville de Beauharnois:
ville.beauharnois.qc.ca/evenements-à-venir.

Pour procéder à une réservation, à compter du mois de mai:
www.ilesaintbernard.com – info@heritagestbernard.qc.ca – 450 698-3133.

LE DAHLIA DE BEUHARNOIS

Le Dahlia de Beauharnois est un groupe d'entraide en santé mentale qui a pour mission de promouvoir l'entraide auprès des personnes vivant ou ayant vécu des difficultés de désorganisation émotionnelle.

Elle favorise la prise en charge individuelle par une approche globale de la personne et offre des services d'intervention individuelle, des ateliers thématiques en groupe, des ateliers de créativité, des dîners communautaires et des sorties extérieures.

**Information: Nancy Leroux, coordonnatrice,
ou Jacques Dinel, intervenant 450 225-0696**



SOIRÉE D'INSCRIPTION POUR LES ACTIVITÉS ESTIVALES

4 mai 2017 – 17 h à 20 h 30

Hôtel de ville de Beauharnois, salle du conseil

Modes de paiement acceptés:
Comptant, chèque et Interac

Information: 450 429-3546, poste 242





SEMAINE DE LA
SÉCURITÉ CIVILE
DU 7 AU 13 MAI

SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

La Semaine de la sécurité civile, qui se déroule du 7 au 13 mai, se veut un rappel que le Québec n'est pas à l'abri des sinistres. Il est important de bien connaître les risques pouvant survenir sur votre territoire afin de mieux vous préparer à faire face à diverses situations d'urgence comme une inondation, une panne de courant prolongée, des vents violents, un tremblement de terre, un glissement de terrain ou encore le phénomène de l'érosion côtière.

En tout temps, assurez-vous d'avoir chez vous ces articles essentiels qui composent une trousse d'urgence vous permettant de survivre pendant 72 heures :

- Eau potable – deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours
- Nourriture non périssable – provision pour au moins trois jours
- Ouvre-boîte manuel
- Radio à piles – piles de rechange
- Lampe de poche – piles de rechange
- Chandelles
- Couvertures
- Argent comptant et monnaie
- Briquet ou allumettes
- Trousse de premiers soins – antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.

Pour vous procurer la brochure à cet effet, communiquez avec le Service de sécurité incendie et civile au 450 225-2222 ou consultez le site Internet de la Ville sous la rubrique **Mesures d'urgences**.



RESTEZ INFORMÉS

Le *Beauharnois vous informe* fera relâche en mai et reviendra revampé, dans un nouveau format en juin.

Nous vous invitons à consulter notre site Internet ainsi que notre page Facebook durant cette pause.



1 AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum dans le cadre des seconds projets de règlements numéros 701-25, 701-26 et 701-27

1- Objet du projet et demande de participation à un référendum sur le second projet de règlement 701-25



À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 mars 2017 sur le premier projet de règlement numéro 701-25, le conseil municipal de la Ville de Beauharnois a adopté le second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, aux fins de modifier les limites des zones H-19, HC-21 et PAE-20, le 4 avril 2017.

ZONES VISÉES ET MODIFICATION : Les zones visées H-19, HC-21 et PAE-20 et les zones contiguës A-23, CO-17, CO-18, H-22, HC-16 et P-51 sont illustrées au croquis suivant. Ces zones étant situées sur la rue des Éclusiers à l'intersection du chemin du Canal. Cette modification permettra au promoteur Voyer & Tremblay de terminer son projet de résidences unifamiliales jumelées.

2- Objet du projet et demande de participation à un référendum sur le second projet de règlement 701-26



À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 mars 2017 sur le premier projet de règlement numéro 701-26, le conseil municipal de

la Ville de Beauharnois a adopté le second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone C-220 en y ajoutant l'usage spécifiquement permis m) clinique vétérinaire et de soins pour petits animaux (sans service de pension), de la sous-classe CA-2, en diminuant la marge avant minimale à cinq (5) mètres pour tous les usages permis ainsi qu'en modifiant les dimensions de lot, le 4 avril 2017.

ZONES VISÉES ET MODIFICATION : La zone visée C-220 et les zones contiguës A-185, C-107, H-219, HC-109, P-110 et P-66 étant situées au croquis suivant. Cette zone est située sur le prolongement du boulevard Cadieux à l'intersection du chemin de la Beauce. Cette modification permettra la construction d'une clinique vétérinaire et de soins pour petits animaux (sans service de pension).

3- Objet du projet et demande de participation à un référendum sur le second projet de règlement numéro 701-27



À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 mars 2017 sur le premier projet de règlement numéro 701-27, le conseil municipal de la Ville de Beauharnois a adopté le second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone C-106 en y ajoutant l'usage spécifiquement permis c) cabinet d'optométristes de la sous-classe CA-2.

ZONE VISÉE ET MODIFICATION : La zone C-106 et les zones contiguës C-107, H-111, HC-125, P-66 et PAE-105 sont illustrées au croquis ci-dessus. Cette zone est située sur le boulevard Cadieux plus particulièrement dans le projet commercial Harden. Cette modification permettra l'installation d'un cabinet d'optométristes.

Ces seconds projets de règlement contiennent une disposition qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contiennent soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Toutes les personnes habiles à voter peuvent signer une demande de participation à un référendum dans le cadre de ces seconds projets de règlements.

Conditions de validité d'une demande de participer à un référendum sur les seconds projets de règlements numéros 701-25, 701-26 et 701-27.

Pour être valide, toute demande doit:

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de la Ville de Beauharnois, au plus tard le **17 avril 2017**;
- Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-une (21) personnes;

PERSONNE INTÉRESSÉE

Est une personne habile à voter de la municipalité ou, selon le cas, du secteur concerné toute personne qui, **le 4 avril 2017**, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 et remplit une des deux conditions suivantes:

- i. Être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné, depuis au moins 6 mois, au Québec, et doit également, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- ii. Être, depuis au moins douze (12) mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné;

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires: être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale: toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

ABSENCE DE DEMANDES

Les dispositions des seconds projets de règlements numéros 701-25, 701-26 et 701-27 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide, permettra de les inclure dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

CONSULTATION DES PROJETS

Ces seconds projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la greffière, au 660, rue Ellice, 2^e étage, Beauharnois, durant les heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au jeudi et de 8 h à 12 h le vendredi.

Donné à Beauharnois, ce 7 avril 2017.

Manon Fortier, greffière

2 AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance du conseil municipal de la Ville de Beauharnois tenue le 4 avril 2017, les règlements suivants ont été adoptés:

- Règlement numéro 2017-05 modifiant le Règlement sur les compteurs d'eau numéro 2015-04 afin de modifier le libellé de l'article 17 quant aux frais de compteur d'eau de trois (3) pouces et plus
- Règlement numéro 2017-06 modifiant le Règlement pénal général numéro 2005-007, tel qu'amendé, afin de modifier le libellé de certains articles du Chapitre VIII traitant des colporteurs, agents de publications, mendiants, vendeurs itinérants, commerçants et gens d'affaires temporaires
- Règlement numéro 2017-07 modifiant le Règlement de tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service par la Ville de Beauharnois numéro 2005-008, tel qu'amendé, afin de revoir la tarification générale
- Règlement numéro 701-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, aux fins de modifier les limites des zones H-19 et CO-18

Un certificat de conformité a été émis par la MRC de Beauharnois-Salaberry pour le règlement numéro 701-24, le 16 mars 2017.

Ces règlements sont déposés à mon bureau où toute personne intéressée peut les consulter aux heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

Donné à Beauharnois, ce 7 avril 2017.

Manon Fortier, greffière

AVIS PUBLICS / GREFFE

3 AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

À toutes les personnes intéressées par deux (2) demandes de dérogations mineures relativement aux immeubles suivants : 866, boulevard Cadieux et 31, rue de l'industrie.

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Beauharnois a reçu des demandes de dérogations mineures relativement aux immeubles mentionnés en titre.

DM-2017-0004 – 866, BOULEVARD CADIEUX

La demande de dérogation mineure consiste à subdiviser le lot en deux lots afin de séparer l'aréna actuelle du futur complexe aquatique, puisque celui-ci fera partie de la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives et récréatives Beauharnois-Châteauguay « Sports et loisirs Beau-Château ». La largeur frontale minimale proposée est de 12,06 mètres pour le lot 6 049 594 alors que la largeur frontale minimale prescrite à la grille des usages et des normes de la zone P-98 est de trente (30) mètres.

DM-2017-0006 – 31, RUE DE L'INDUSTRIE

La demande consiste à permettre à la future entreprise d'avoir quatre (4) entrées charretières alors que la réglementation en prévoit deux (2) maximum. Également le nombre total d'arbres requis est de vingt-cinq (25) alors que le nombre d'arbres proposé est de dix (10) arbres.

Le conseil municipal statuera sur ces demandes à la suite d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à l'occasion d'une séance qui sera tenue le mardi, 2 mai 2017 à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice, à Beauharnois. Toute personne intéressée ayant un intérêt aux présentes pourra se faire entendre par le conseil municipal de la Ville de Beauharnois.

Donné à Beauharnois, ce 7 avril 2017.
Manon Fortier, greffière



Vol. 7 - N° 4 / le 7 avril 2017

Le bulletin municipal *BEAUHARNOIS VOUS INFORME* est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Beauharnois.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. Tout texte publié dans ce mensuel peut être reproduit avec mention de la source.

Conseillère aux communications :
Stéphanie Leduc Joseph

Directrice des ressources humaines
et des communications :
Paméla Nantel

Design graphique, rédaction et révision
de textes : duval design communication

Impression : TC Imprimeries
Transcontinental

Tirage : 6 750 exemplaires



Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

VILLE DE Beauharnois HÔTEL DE VILLE

660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

450 429-3546

www.ville.beauharnois.qc.ca

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Linda Toulouse
Secteur de Pointe-du-Buisson

Patrick Laniel
Secteur Saint-Louis

Gaëtan Dagenais
Secteur des Îles-de-la-Paix

Michel Quevillon
Secteur de la Beauce

Jacques Daoust
Secteur du parc industriel

Guillaume Lévesque-Sauvé
Secteur des Moissons

Julie Fortin
Directrice générale

Claude Haineault
Maire

